



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LABANQUE – CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS —
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE YOURCENAR**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane souhaite renforcer la présence de ses équipements culturels sur le territoire.

Considérant que la Communauté d'Agglomération dans le cadre de son projet de territoire souhaite rendre la culture nomade par des créations et diffusions décentralisées, accompagnées d'actions d'éducation populaire,

Considérant que le Lycée Yourcenar de Beuvry invite la Communauté d'Agglomération à participer au projet artistique collaboratif, « La Grande Lessive® » dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle en organisant des ateliers au Lycée Yourcenar, le jeudi 2 octobre 2025,

Considérant que la Communauté d'Agglomération répond favorablement à cette invitation et missionne l'équipement culturel Labanque pour répondre à cette demande,

Considérant qu'il y lieu de signer une convention de partenariat avec le Lycée Yourcenar située à Beuvry (62660), 68 rue Antoine de Saint Exupéry ayant pour objet d'organiser des ateliers au Lycée Yourcenar dans le cadre du projet artistique collaboratif, « La Grande Lessive® », selon le projet de convention joint à la décision,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de partenariat avec tout organisme public ou privé favorisant le développement des pratiques culturelles sur le territoire ou participant à un projet mené par la Communauté d'agglomération, approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Le Président,

DECIDE de signer une convention de partenariat avec le Lycée Yourcenar située à Beuvry (62660), 68 rue Antoine de Saint Exupéry ayant pour objet l'organisation d'ateliers au Lycée Yourcenar dans le cadre du projet artistique collaboratif, « La Grande Lessive® », et ce, à titre gratuit, selon le projet de convention joint à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 21 Août 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DELLEIS Bernard

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 21 AOUT 2025

Et de la publication le : 21 AOUT 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DELLEIS Bernard

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Lycée polyvalent hôtelier Marguerite Yourcenar, situé à Beuvry (62660), 68 rue Antoine de Saint-Exupéry, représenté par sa Proviseure, Catherine DELMARRE, autorisée par le Conseil d'Administration du Lycée Yourcenar en date du 30 juin 2025

ET

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, ayant son siège à Béthune Cedex (62411)100 avenue de Londres CS 40548, représentée par son Président, Olivier Gacquerre, dûment autorisé par décision n° 2025_..... en date du

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Amandine DUMAY et Roxane RIMBOT, chargées des relations avec les publics de Labanque, équipement culturel de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Labanque, interviendront le jeudi 2 octobre 2025 au lycée Yourcenar pour organiser des ateliers pédagogiques en lien avec le projet artistique collaboratif La Grande Lessive® et dans le cadre de l'Education artistique et culturelle. :

- *Cosmos*

Sur du papier noir et à l'aide de **pastel secs**, les élèves dessinent leur propre composition de l'espace, avec planètes, étoiles, galaxies...

- *Ombres & Lumières*

Face à un objet exposé éclairé par un projecteur, les élèves devront le croquer et se concentrer sur la représentation des zones d'ombre et de lumière, au **fusain**.

- *Formes & Vitrail*

En s'inspirant de la technique des vitraux, les élèves créent leur composition : ils découpent, assemblent et superposent des formes simples à l'aide de **papier transparent coloré**.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention sera conclue pour une durée d'une journée, le 2 octobre 2025 entre 9h30 et 16h30.

Article 3 : Engagements du lycée Marguerite Yourcenar

Le lycée Marguerite Yourcenar s'engage à mettre à disposition du partenaire un espace et un horaire de travail adaptés à l'organisation des ateliers cités en objet et à planifier les séances d'interventions en concertation avec le partenaire culturel. Les intervenantes seront encadrées pédagogiquement par les enseignants.

Article 4 : Engagements du partenaire

Le partenaire s'engage à :

- Mise à disposition de 2 agentes et d'une partie du matériel pour animer les ateliers
- Respecter les dates et horaires convenus avec le Lycée,
- Apporter ses connaissances et compétences professionnelles au projet de l'équipe enseignante,
- Travailler avec tous les élèves inscrits aux ateliers.

Article 5 : Encadrement et responsabilité des intervenants

Les agents qui se déplacent au Lycée polyvalent hôtelier Marguerite Yourcenar, dans le cadre de l'organisation d'ateliers, pour la réalisation du projet artistique collaboratif, « La Grande Lessive® » restent sous la responsabilité de la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane.

Article 6 : Dispositions financières

La présente intervention sera proposée par Labanque à titre gratuit. Néanmoins, un repas à la demi-pension du lycée sera offert le midi aux deux intervenantes.

Article 7 : Modifications et résiliation de la convention

La présente convention peut être modifiée à tout moment, à la demande de l'une des parties, toute révision devant donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

La présente convention peut être dénoncée :

- Par la Proviseure du Lycée, à tout moment pour le cas de force majeure ou des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'Education ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'organisateur.
- Par la Proviseure du Lycée à tout moment, si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans les conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

A Beuvry, le

Le Lycée polyvalent hôtelier
Marguerite Yourcenar

Représentée par sa Proviseure,

Catherine DELMARRE

la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué

Bernard DELELIS